



**ASSOCIATION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR-CORSE DES AMIS
DES CHEMINS DE SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE ET DE ROME**

Adresse postale : BP 30 043 – 13 361 MARSEILLE CEDEX 10

Janvier 2019

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION

Le samedi 02 mars 2019

Saint-Didier (84)

- 8h30** - Accueil des participants, arrivants du samedi
- Remise des enveloppes nominatives et émargement

- 9h** - Ouverture de l'assemblée générale, communication du quorum (1)

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de l'AG 2018 (vote à main levée)
- Rapport moral et d'activités par le président (vote à main levée)
- Rapport financier du trésorier
- Intervention des vérificateurs aux comptes (approbation des comptes 2018 : vote à main levée)
- Budget prévisionnel 2019 dont montant des cotisations (approbation du budget 2019 à main levée)
- Quitus pour le Conseil d'Administration (vote à main levée)
- Adhésion de l'association à la FFACC (2) (vote à bulletins secrets)
- Présentation des candidats aux postes d'administrateurs (vote à bulletins secrets)
- **Pause pour permettre les opérations de vote**
- Compte-rendu des activités des départements et des commissions (5 mn par personne)
- Réponses aux questions diverses (elles sont à poser par écrit avant la séance plénière)
- Parole aux invités
- Résultats de l'élection des nouveaux administrateurs

- 12h30** - Fin de la séance plénière
- Apéritif, pendant lequel le conseil d'administration désignera le nouveau bureau
- Communication de la composition du nouveau bureau et des présidents-délégués départementaux

- 13h** - Déjeuner

- 15h** - Départ pour les visites selon programme

(1) Conformément à nos statuts, un quorum de 20% des adhérents, à jour de leur cotisation 2018, est nécessaire. Nous souhaitons donc vivement votre participation. Si vous ne pouvez pas être présent à l'assemblée générale, nous vous saurions gré de bien vouloir faire parvenir au secrétariat (adresse en haut de page), avant le lundi 18 février 2019, le "bon pour pouvoir" ci-dessous. Tout mandat non parvenu à cette date ne pourra être pris en considération.

(2) FFACC : Fédération Française des Associations des Chemins de Compostelle

partie à découper-----

Pouvoir pour l'assemblée générale du samedi 02 mars 2019

(2 pouvoirs pour un couple)

Mr. Mme. Melle. (ou Mr. et Mme.).....
adresse :

atteste(nt) avoir pris connaissance de l'ordre du jour et donne(nt) pouvoir à

Mr. Mme. Melle.....

et Mr. Mme. Melle.....

pour me (nous) représenter lors des votes de l'assemblée générale du samedi 02 mars 2019.

Bon pour pouvoir Date :Signature(s)